GENEVIÈVE PAQUET, LL.M.

Avocate / Lawyer

Le 5 novembre 2014 ‘*Par dépôt électronique’*

Me Véronique Dubois
Secrétaire pour la Régie de l’énergie
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2e étage, bureau 255
Montréal (Qc)
H4Z 1A2

Objet : **Dossier R-3905-2014**
Demande relative à l’établissement des tarifs d’électricité de l’année tarifaire 2015-2016

Chère consœur,

Suite au dépôt par le Distributeur d'un complément aux réponses 1.7, 1.9 et 3.24 de la demande de renseignements no. 1 du GRAME (B-0119, HQD-15, doc. 10.2), celui-ci souhaite informer la Régie que ce complément ne répond pas entièrement aux questions telles que formulées.

En conséquence, il maintient sa demande à la Régie de l'énergie d'ordonner au Distributeur de répondre aux questions 1.7, 1.9 et 3.24 telles que formulées dans sa demande de renseignements no. 1, et de lui ordonner de déposer l'Entente conclue entre la Société Makivik et le Distributeur.

Contrairement à ce que le Distributeur affirme dans sa correspondance datée du 31 octobre 2014 en réplique aux commentaires des intervenants, le GRAME ne «profite» pas de sa contestation pour exiger de nouvelles informations. L'article 18 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* prévoit que tout document cité ou invoqué par un participant doit être déposé à la Régie, et le Distributeur fait référence à l'Entente conclue avec la Société Makivik en réponse à la question 3.24 de la demande de renseignements no. 1 du GRAME. Puisque cette entente bénéficie d'une clause de confidentialité, le GRAME soumet qu'elle peut néanmoins être versée sous pli confidentiel au présent dossier.

400, boul. Curé-Labelle, suite 204, Laval, Québec, H7V 2S7
Téléphone : 450-687-5055, poste 226 ; Télécopieur : 450-687-8181
Courriel : genevieve_paquet@videotron.ca

Par ailleurs, tel qu'indiqué dans notre correspondance datée du 27 octobre 2014, le GRAME réitère que par la question 3.24 de sa demande de renseignements no. 1, il demande au Distributeur de lui fournir la liste des activités considérées dans le marché affaires pour la communauté Makivik, en référence au remboursement de 30% prévu par les PUEÉRA.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Dubois, l'expression de mes sincères salutations.

(S) Geneviève Paquet

Geneviève Paquet, avocate

cc. Me Éric Fraser pour le Distributeur (par courriel)

400, boul. Curé-Labelle, suite 204, Laval, Québec, H7V 2S7
Téléphone : 450-687-5055, poste 226 ; Télécopieur : 450-687-8181
Courriel : genevieve_paquet@videotron.ca